



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le treize avril deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 09

M. Frédéric Hucheloup à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Elodie Simoes, M. Bruno Drevon à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny à Mme Chrystelle Coffin, Mme Valérie Péresse à M. Jean-Pierre Conrié, M. Arnaud Bertrand à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-04-19/42

Objet : marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, conclu avec la société Verte Distribution Services - Avenant n° 2.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2023-04-19/42

Objet : marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, conclu avec la société Verde Distribution Services - Avenant n° 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique, et notamment les articles R.2194-1 et suivants,

VU l'attribution du marché relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, notifié le 16 décembre 2021 à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES,

VU sa délibération n° 2022-04-13/13 en date du 13 avril 2022 approuvant la passation de l'avenant n°1 au marché relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 11 avril 2023,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, a été notifié le 16 décembre 2021 à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES, avec une prise d'effet au 03 janvier 2022,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un marché composite passé, d'une part, avec une partie forfaitaire dont le montant global forfaitaire annuel est de 853 244,32 € HT pour la Commune et de 67 000,63 € HT pour l'Onde, soit un montant global et forfaitaire annuel total de 920 244,95 € HT, et, d'autre part, avec une partie à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 50 000,00 € HT pour la Commune et de 15 000,00 € HT pour l'Onde, soit un montant maximum annuel total de 65 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le montant global annuel initial du marché est donc de 985 244,95 € HT,

CONSIDÉRANT qu'un premier avenant au marché a été signé le 26 avril 2022 et notifié à la même date, et avait pour objet des rectifications, des ajouts et des suppressions de prestations, entraînant une plus-value totale de 35 585,10 € HT au montant forfaitaire annuel et portant le montant global annuel du marché à 1 020 830,05 € HT, soit une hausse de 3,60 %,

CONSIDÉRANT que sur le fondement de la formule de calcul prévue à l'article 8.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières relatif à la révision des prix, un taux de 1,016 est applicable sur l'ensemble des prix forfaitaires et unitaires, soit une hausse de 1,60 %,

CONSIDÉRANT que le présent avenant a pour objet la prise en compte d'une revalorisation des prix forfaitaires et unitaires du marché, suite au contexte de forte hausse du coût de la main d'œuvre que la révision contractuelle de 1,60 % applicable ne suffit pas à compenser,

Délibération n° 2023-04-19/42

Objet : marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, conclu avec la société Verde Distribution Services - Avenant n° 2.

CONSIDÉRANT que le titulaire du marché a alerté la Commune quant aux difficultés rencontrées dans le cadre de son exécution, en raison des augmentations du coût de la main d'œuvre, et a été en mesure de justifier les débours au cours de l'exécution du marché susvisé,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé une augmentation complémentaire de 4,50 % sur les prix forfaitaires et unitaires initiaux du marché et ceux issus de l'avenant n° 1,

CONSIDÉRANT que le montant global annuel initial du marché était de 985 244,95 € HT,

CONSIDÉRANT que tous avenants confondus, le montant global annuel du marché est porté à 1 063 842,40 € HT, soit une augmentation totale de 8,00 % par rapport au montant global annuel initial du marché,

CONSIDÉRANT que cet avenant prendra effet à compter de sa notification et cela jusqu'au 02 janvier 2026,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre Testu, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 au marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde attribué à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 19 avril 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.